

DOSSIER D'INSCRIPTION



Séjour du au 2026

Séjour du au 2026

Séjour du au 2026

Pour les petites vacances : 7/12 ans 13/16 ans

Pour les vacances d'été : 7/10 ans 10/13 ans 13/16 ans

L'enfant : Fille Garçon

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Responsable légal de l'enfant : Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Domicile : Portable :

Professionnel : Courriel :

N° allocataire CAF : Quotient Familial :

Responsable de l'enfant pouvant être contacté durant le séjour (si différent du responsable légal)

Nom : Prénom :

Domicile : Portable : Professionnel :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant :

Ai pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte sans réserve.

Autorise Cannes Jeunesse à m'envoyer des informations sur l'association (courriel et SMS).

Aucune donnée n'est vendue ou cédée à des tiers. Vous pouvez exercer votre droit à la consultation/modification/suppression de données selon les formalités prévues au document « traitement des données » consultable sur le panneau d'information et sur le bas du site internet www.cannes-jeunesse.fr

Autorise Cannes Jeunesse à publier ou faire publier, pour illustration de ses activités et sur quelque support que ce soit, « l'image » du participant, ceci à la condition impérative que ces documents ne soient pas exploités dans un but commercial.

Autorise Cannes Jeunesse à consulter mon Quotient Familial sur le logiciel mis à disposition par la Caisse des Allocations Familiales et selon les termes de la convention établie.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Cannes Jeunesse est une association à but non lucratif. La réservation d'un séjour de vacances implique l'acceptation des conditions générales telles qu'annoncées ci-après. Cannes Jeunesse est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (R-06-244) et affiliée aux Fédérations Françaises de Voile et de Surf. Son siège social est situé : Base nautique du Mourre Rouge – 06400 CANNES. Toute réservation au CIS Iles de Lérins vous engage à respecter [le projet associatif](#) de Cannes Jeunesse, le règlement intérieur, les conditions générales de réservation et [la charte de la laïcité dans les services publics](#).

Article 1 - Adhésion : Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l'association Les tarifs sont les suivants : 13 € par enfant ou 30 € pour une famille. Cette adhésion est valable en année civile, elle ne sera pas facturée si l'enfant la possède déjà.

Article 2 - Tarifs des séjours : Le tarif général est de 565 € pour 6 jours et 1 222 € pour 13 jours. Il est possible de bénéficier d'un tarif réduit appelé « tarif cannois ». Il s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Cannes ou aux enfants scolarisés à Cannes et dont l'un des parents y travaille. Il est possible de bénéficier d'un tarif réduit appelé « tarif département 06 ». Il s'applique aux enfants dont l'un des parents réside dans le département du 06. Les conditions d'application de ces tarifs réduits sont précisées dans chaque présentation de l'offre et le dossier d'inscription.

Article 3 - Réservation : À partir de la date d'ouverture des inscriptions, les réservations peuvent s'effectuer au siège social de Cannes Jeunesse ou sur son site internet. Les arrhes sont fixées à 40 €, par enfant et par séjour réservé.

Article 4 - Inscription : Pour compléter l'inscription de l'enfant, le dossier d'inscription doit être rendu dument complété et accompagné de tous les justificatifs au siège social (sur place ou par voie postale). Il peut être communiqué en un seul courriel à nautisme@cannes-jeunesse.fr. Tous les dossiers et règlements doivent être rapportés au maximum deux mois avant le départ pour les séjours d'été, et 1 mois avant pour les séjours de printemps et d'automne. Passé ce délai, Cannes Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

Article 5 - Annulation, modification, remboursement : En cas d'annulation de votre part ou de report de dates, quel qu'en soit le motif et même en cas de force majeure, nous conservons (en considérant la date d'arrivée dans nos services de votre courrier) :

Entre 45 et 30 jours avant le début du séjour : les arrhes versées ;

Entre 29 et 10 jours avant le début du séjour : 50% du prix total ;

Moins de 10 jours avant le début du séjour : 100% du prix total ;

Il n'est pas possible de changer le participant sur un séjour réservé.

En cas d'annulation d'un séjour de notre part, nous vous ferons une autre proposition. Si elle ne vous convient pas, nous vous rembourserons la totalité de vos versements sans autre indemnité.

Article 6 - Autres frais : Les frais liés à l'arrivée tardive et au départ anticipé de l'enfant sont à la charge des parents. Les parents s'engagent à rembourser sur présentation des feuilles de maladie ou des factures, tous les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation engagés par l'association pour leur enfant.

Article 7 - Assurance : Cannes Jeunesse, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, la responsabilité financière des parents pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risques.

Article 8 - Juridiction compétente : Tous les litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de Cannes Jeunesse.

Article 9 - Objets de valeur : l'Association décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou de vol d'objet de valeurs (console de jeu portable, téléphone, bijoux, vêtements, etc...), pour cela nous invitons les parents à ne pas en confier à leurs enfants le temps du séjour.

PIÈCES À FOURNIR (uniquement des photocopies) :

POUR TOUS :

- Livret de famille si le nom de l'enfant est différent,
- Si le tuteur légal n'est pas le parent : la décision de justice,
- Copie des vaccins,
- Attestation « savoir nager » en sécurité à **fournir uniquement** si l'enfant n'a jamais fait de colonies avec Cannes Jeunesse (voir annexe)

POUR LE CALCUL DU TARIF DEPARTEMENTAL (06) ET CANNOIS :

• Si vous résidez dans le département 06 :

- Document en **votre nom propre** : 2 justificatifs de domicile différents **datés de l'année en cours** parmi les suivants : électricité, eau, gaz, CAF, assurance logement, téléphone fixe, quittance de loyer, bulletin de salaire. *Les documents indiquant le nom d'une société et les attestations d'hébergement ne sont pas recevables.*

• Si vous êtes résident Cannois : en plus des documents à fournir cités au-dessus,

- Document d'allocataire CAF ou avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 des parents (ou tuteur légal).

• Si l'enfant est scolarisé à Cannes et que l'un des deux parents y travaille :

- Certificat de scolarité tamponné et signé + bulletin de salaire daté de moins de 3 mois,

- Document d'allocataire CAF ou avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 des parents (ou tuteur légal).



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1 - VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR TOUS	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS NÉS A PARTIR DE 2018	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphthérite				Coqueluche			
Tétanos				Rougeole, oreillons et rubéole			
Poliomyélite				Haemophilus influenza type B			
				Hépatite B			
				Pneumocoque			
				Méningocoque type C			

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR :

Poids : kg ; Taille : cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MEDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Si l'enfant possède un **PAI** ou **PRI**, le joindre au dossier.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui précisez oui non

.....
.....
.....

3 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Régime spécial (sans viande, sans porc...), port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....
.....
.....

4 - RESPONSABLES DU MINEUR :

Responsable n°1 Nom : Prénom :

Adresse :

Tel Domicile : Tel Travail :

Tel Portable :

Nom et téléphone médecin traitant : _____

Responsable n°2 Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Tel Domicile : Tel Travail :
Tel Portable :

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour de vacances à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

Ce document est à remplir **uniquement** si votre enfant
n'a **jamais** fait de séjour au CIS îles de Lérins avec Cannes Jeunesse

ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE »

**PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES
ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : *Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3).*

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 201 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé :

 avec brassière **sans brassière**

Résultat du test :

 satisfaisant **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

- Nom et prénom :
- Qualification (voir informations au verso) :
- Etablissement d'appartenance :
- N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Fait à :

Date :

Signature :

Dossier à l'attention des Familles

TRANSPORT

Le rendez-vous a lieu sur **l'espace Pantiero à Cannes**. L'équipe d'Animation sera présente pour vous accueillir. Pour le **départ** : rendez-vous le lundi entre **8h00 et 8h30**, pour le **retour** : rendez-vous le samedi à **14h30**.

EN CAS DE DÉPART ANTICIPÉ (vous souhaitez que votre enfant quitte le séjour avant la fin) : merci de vous rapprocher du secrétariat pour l'organisation.

SI L'ENFANT EST RÉCUPÉRÉ PAR UNE PERSONNE AUTRE QUE LES PARENTS : merci de demander une décharge de responsabilité au secrétariat (il faudra la compléter et la donner à la personne qui récupère l'enfant).

COMMUNICATION

L'usage du téléphone mobile est autorisé pour les enfants et les pré-ados le lundi, mercredi et vendredi de 18h00 à 19h00, pour les ados tous les jours aux mêmes horaires. En dehors de ces heures, il sera déposé dans un coffre afin d'éviter les vols. Les enfants n'ont pas la possibilité d'être appelés sur notre standard téléphonique. Pour communiquer avec votre enfant, vous pouvez lui envoyer un message, par courriel, ou par voie postale avec **le nom et prénom de l'enfant, le type de séjour et la date**, à l'adresse ci-dessous.

CIS îles de Lérins Cannes Jeunesse - Port du Mourre Rouge – 06400 CANNES.

Courriel : sejour@cannes-jeunesse.fr



ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est constituée d'un Directeur, d'Animateurs (et d'intervenants pour certaines activités). Elle est présente dans tous les moments de vie quotidienne auprès des enfants et organise avec eux les différents temps d'animation. Votre enfant va séjournier au CIS îles de Lérins, les règles de vie là-bas sont simples... Faire soi-même, avec l'autre, pour l'autre, ensemble. Nous veillons à ce que chacun ait l'espace de s'exprimer, de proposer, de prendre en main sa vie quotidienne avec comme appui la force du collectif. Une vie quotidienne que nous avons jalonnée d'actions responsables : on met la table, on fait son lit, on suit les écogestes, on crée sa veillée, on débat... Nous encourageons ainsi l'autonomie, l'adaptation et le dépassement de soi conformément à notre projet éducatif.

HÉBERGEMENT / RESTAURATION

Les enfants dorment dans des chambres collectives avec lits superposés (les draps et les couvertures sont fournis, pas le linge de toilette). Les filles et les garçons sont séparés. Les salles d'eau comprennent chacune des douches, lavabos, W.C.

Les repas sont confectionnés par nos soins, ils sont pris dans une salle à manger de 50 à 70 couverts ou en extérieur. Il est primordial de nous indiquer les régimes particuliers dans le dossier d'inscription. Pour favoriser le vivre ensemble et la mixité, les repas sont pris en commun sans distinction de régime alimentaire ou de pratique particulière.

SANTÉ

Un assistant sanitaire est présent sur place 24/24h. Une caserne de pompiers se trouve sur l'île Ste Marguerite. Si votre enfant est sous traitement pendant le séjour, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice à mettre dans une trousse). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.



TROUSSEAU

Les vêtements ne sont pas lavés durant le séjour. Attention l'environnement est salissant. En dehors de l'été il peut faire très froid sur l'île, les vêtements sont à adapter à la saison. Les quantités indiquées ne sont pas obligatoires vous pouvez adapter à votre guise et suivant le nombre de jours sur place (voir trousseau au verso). L'argent de poche est destiné à l'achat de friandises sur l'île, il n'est donc pas obligatoire.

Objets de valeur : l'Association décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou de vol d'objet de valeurs (console de jeu, téléphone, bijoux, vêtement, etc...).

Le séjour se déroulant sur une île au contact de la nature, privilégier des tenues adaptées.

Vie quotidienne	Nombre conseillé
Haut de saison	<input type="checkbox"/> 1 / jour
Bas de saison	<input type="checkbox"/> 4 / semaine
Tenue de sport	<input type="checkbox"/> 1 / semaine
Tenue pour la boum	<input type="checkbox"/> 1
Paire de baskets	<input type="checkbox"/> 1
Paire de chaussons	<input type="checkbox"/> 1
Paire de chaussettes	<input type="checkbox"/> 1 / jour
Culotte/ slip / caleçon	<input type="checkbox"/> 1 / jour
Pyjama	<input type="checkbox"/> 2
<i>En plus pour les séjours printemps et automne</i>	
Blouson/Manteau	<input type="checkbox"/> 1
Coupe-vent	<input type="checkbox"/> 1
Vieux jogging pour les activités	<input type="checkbox"/> 2
Pour les activités nautiques	
Maillot ou short de bain (prévoir un short de bain pour les filles pour plus de confort lors de la navigation)	<input type="checkbox"/> 2
Serviette de bain	<input type="checkbox"/> 1
Vieille paire de baskets ou chaussons d'eau	<input type="checkbox"/> 1
Sac à dos	<input type="checkbox"/> 1
Gourde	<input type="checkbox"/> 1
Accessoires	
Casquette	<input type="checkbox"/> 1
Paire de lunettes de soleil	<input type="checkbox"/> 1
Cordon à lunettes	<input type="checkbox"/> 1
Bonnet et paire de gants (hors été)	<input type="checkbox"/> 1
Serviette de table	<input type="checkbox"/> 1
Nécessaire de toilette	
Serviette de toilette	<input type="checkbox"/> 2
Gant de toilette	<input type="checkbox"/> 1
Trousse de toilette	<input type="checkbox"/> 1
Peigne/ Brosse	<input type="checkbox"/> 1
Tube de crème solaire	<input type="checkbox"/> 1
Dentifrice + brosse à dents	<input type="checkbox"/> 1
Shampooing + gel douche	<input type="checkbox"/> 1
Déodorant	<input type="checkbox"/> 1
Paquet de mouchoirs	<input type="checkbox"/> 1
Divers	
Cadenas à code	<input type="checkbox"/> 1
Sac de linge sale	<input type="checkbox"/> 1
Argent de poche maximum 10 € (facultatif)	<input type="checkbox"/> 1